Salle des fêtes de Sainte Juliette sur Viaur



Vue de l'extérieur



Vue de l'intérieur



Vue de l'intérieur



Cuisine

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR

SEANCE du 21 Août 2026

Le vingt et un Août deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11 ALET Yvette, ARION Sandrine, BOSCUS POUGET Lydie, BROCHON Mathilde, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain,

Absent excusé : BENEVISE Céline, CHALET Frédéric, MALGOUYRES Christophe, WOROU Simon

Absent :

Procurations données : BENEVISE Céline donnée à BOSCUS POUGET Lydie, CHALET Frédéric donné à NUNES Yohan MALGOUYRES Christophe donnée à ARION Sandrine,

Secrétaire de séance : MARTY Joëlle

Date de la convocation : 14 Août 2026

DELIBERATION N° 2026/053

OBJET : Modification tarif location salle des fêtes

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réviser le montant de location de la salle des fêtes de Sainte Juliette sur Viaur et di Piboul applicable au **22 Août 2026**.

Monsieur Le Maire précise que dans le tarif de la location, la vaisselle est comprise ainsi que le chauffage.

Il propose de conserver les conditions de location et de modifier le tableau des tarifs comme suit :

ORIGINE DU DEMANDEUR	COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
	PARTICULIER	ASSOCIATION	PARTICULIER
Conditions particulières :	les tarifs « administrés » sont appliqués dans la mesure où l'administré prend la responsabilité de la location et : - effectue lui-même la réservation, - signe le contrat, - établi les paiements de location et cautions par chèque à son nom	Si pas usage association usage = colonne ci-contre à gauche	
TARIFS DE LOCATION SALLE DES FETE DU PIBOUL pour 2 journées ou un week-end (repas, soirée, etc...) Durée impérativement définie lors de la location	160€ pour le week-end soit un ou deux jours : du vendredi soir au dimanche soir ou lundi matin (9H00) au plus tard 80 € par journée supplémentaire demandée	GRATUIT	260€ pour le week-end soit un ou deux jours : du vendredi soir au dimanche soir ou lundi matin (9H00) au plus tard 130€ par journée supplémentaire demandée

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260821-2026053-DE
Reçu le 22/08/2026

TARIFS DE LOCATION SALLE DES FETE DE SAINTE JULIETTE SUR VIAUR pour 2 journées ou un week-end (repas, soirée, etc...) Durée impérativement définie lors de la location	200€ pour le week-end soit un ou deux jours : du vendredi soir au dimanche soir ou lundi matin (9H00) au plus tard 100 € par journée supplémentaire demandée	GRATUIT	360€ pour le week-end soit un ou deux jours : du vendredi soir au dimanche soir ou lundi matin (9H00) au plus tard 180 € par journée supplémentaire demandée
TARIF DE LOCATION CHAPITEAU	80.00€	GRATUIT	Pas de prêt
ETAT DES LIEUX :	OUI	OUI si accueil de public	OUI
CAUTION GENERALE :	1500 €	NON	1500 €

Le paiement des dégradations constatées le jour de l'état des lieux de sortie sera facturé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus décide :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

- **DE VALIDER** les tarifs proposés

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Alain TIRLAN

MAIRIE DE SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR

Secrétaire de séance
Joëlle MARTY

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260821-2026053-DE
Reçu le 22/08/2026